

ORDRE DU JOUR :

Date de convocation

11.12.2017

Date d'affichage

11.12.2017

Nombre de conseillers :

18

Présents : 16

Votants : 17

- Création d'emplois d'agents recenseurs ;
- Suppression de postes ;
- Renouvellement des membres du bureau de l'AFI ;
- Demande de modification de l'organisation du temps scolaire - rentrée 2018 ;
- Demande de subvention - DETR 2018 - travaux d'accessibilité du cimetière de l'église ;
- Convention relative à l'enfouissement du réseau Orange, Grande rue
- Informations diverses ;
- Questions diverses.

OBJET :

L'an deux mil dix-sept, le seize octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Hervé MAILLET, Maire.

Etaient présents tous les conseillers sauf : Michel DELB, Claude MICHELIN.

POUVOIR :

- Claude MICHELIN a donné pouvoir à Hervé MAILLET,

Jérémy MAUWARIN a été désigné secrétaire.

N° 2017/30

**CREATION
D'EMPLOIS D'AGENTS
RECENSEURS**

Le Maire ou le Président rappelle à l'assemblée la nécessité de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2018 qui se déroulera du 18 janvier au 17 février;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Pour : 17

Contre :

Abstention :

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3 ;

*Reçu en préfecture le
26/12/2017*

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels ;

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Sur le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal

DECIDE la création d'emplois de contractuels en application de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité à raison :

- De 4 emplois d'agents recenseurs contractuels pour la période nécessaire au recensement de la population.

Les agents seront rémunérés à raison de :

- 5 € par logement recensé.
- Une prime de 150 € sous réserve de la bonne exécution de l'ensemble des missions à accomplir.
- 20,54 € pour chaque séance de formation.

N° 2017/31

**SUPPRESSION DE
POSTES**

Pour : 17

Contre :

Abstention :

*Reçu en préfecture le
26/12/2017*

Le Maire expose à l'assemblée que le Comité Technique du Centre de gestion a émis un avis favorable à la suppression des postes suivants :

- Adjoint technique à 33/35^{ème}
- Adjoint technique à temps complet (deux postes) ;
- Agent de maîtrise à temps complet ;
- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- Adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe à temps complet ;
- Adjoint administratif à 32/35^{ème} ;
- ATSEM de 2^{ème} classe à temps complet.

VU l'avis favorable du Comité technique dans sa séance du 10/10/2017

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré

DECIDE la suppression des postes listés ci-dessus au 01/01/2018.

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs comme suit :

COMMUNE DE SARRY
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017

2017/39

Cadres d'emploi Filières	Grades du cadre	Cat.	Effectif budg.	Effectif pourvu	Temps complet Temps non complet
Filière administrative	Attaché principal territorial	A	1	1	TC
	Attaché Territorial	A	1	0	TC
	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	TC
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (ancien adjoint administratif de 1 ^{ère} classe)	C	1	0	TC
Filière culturelle	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	TC
	Adjoint du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe (ancien adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe)	C	1	0	TC
Filière animation	Adjoint d'animation	C	1	1	TNC
Filière technique	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	B	1	1	TC
	Agent de maîtrise principal	C	2	2	TC
	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	2	2	TC
	Adjoint technique	C	9	9	5TC / 4TNC
	Agent CAE	C	1	1	TNC
Filière sociale	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	TC
	ATSEM de 1 ^{ère} classe	C	1	0	TC
	TOTAL		24	20	18 TC / 6 TNC

N° 2017/32

**RENOUVELLEMENT
DU BUREAU DE
L'ASSOCIATION
FONCIERE
INTERCOMMUNALE
DE CHEPY -
MONCETZ LONGEVAS
- SAINT GERMAIN
LA VILLE - SARRY**

Pour : 17

Contre :

Abstention :

*Reçu en préfecture le
26/12/2017*

La concertation engagée en vue du renouvellement du bureau de l'Association Foncière Intercommunale de CHEPY - MONCETZ LONGEVAS - SAINT GERMAIN LA VILLE - SARRY a permis d'élaborer des propositions communes.

Le nombre de membres du bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est estimé à 8 membres (non compris les membres de droit) :

Dont la moitié proposée à la désignation des conseils municipaux, à savoir :

M. Dany MAILLARD pour la commune de CHEPY,
M. Damien ROUSSEL pour la commune de MONCETZ LONGEVAS,
M. Jérémy APPERT pour la commune de SAINT GERMAIN LA VILLE,
M. Nicolas QUILLERE pour la commune de SARRY.

Et l'autre moitié proposée à la désignation de la Chambre d'Agriculture, à savoir :

M. Jean-Luc DIOUY pour la commune de CHEPY,
M. Philippe CONTE pour la commune de MONCETZ LONGEVAS,
M. James BARRE pour la commune de SAINT GERMAIN LA VILLE,
M. François DOMMANGE pour la commune de SARRY.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DESIGNE en qualité de membre du Bureau de l'Association Foncière intercommunale : M. Nicolas QUILLERE.

N° 2017/33

**DEMANDE DE
 MODIFICATION DE
 L'ORGANISATION DU
 TEMPS SCOLAIRE -
 RENTREE 2018**

Le Maire expose aux membres de l'assemblée que le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 permet sur autorisation du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) de déroger à l'organisation du temps scolaire et donc de revenir au principe de la semaine de 4 jours.

Il ajoute que le conseil d'école réuni le 14 décembre dernier a émis un avis favorable à cette demande de dérogation et propose les horaires suivants :

Pour : 15
Contre : 1
Abstention : 1

*Reçu en préfecture le
 26/12/2017*

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
Ecole Elémentaire	8h45- 12h / 13h45- 16h30	8h45- 12h / 13h45- 16h30	8h45- 12h / 13h45- 16h30	8h45- 12h / 13h45- 16h30
Ecole Maternelle	8h45- 12h / 13h45- 16h30	8h45- 12h / 13h45- 16h30	8h45- 12h / 13h45- 16h30	8h45- 12h / 13h45- 16h30

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

SOLLICITE la modification de l'organisation du temps scolaire telle qu'exposée ci-dessus et autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

N° 2017/34

**DEMANDE DE
 SUBVENTION AU
 TITRE DE LA DETR
 2018
 /
 TRAVAUX
 D'ACCESSIBILITE DU
 CIMETIERE DE
 L'EGLISE**

Le Maire présente aux membres de l'assemblée le projet relatif aux travaux d'accessibilité du cimetière de l'église. Ces travaux estimés à 101 085 € HT consistent notamment en la création d'une rampe d'accès empiétant sur une partie de la rue de l'église.

Il précise que ce projet est susceptible d'être subventionné par L'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), le taux variant de 20 à 30 %.

Le plan de financement pourrait donc être le suivant :

Subv DETR (30 % maxi du HT)	30 325 €
Commune (solde HT)	70 760 €

Total travaux HT	101 085
------------------	---------

Pour : 17

Contre :

Abstention :

Reçu en préfecture le
26/12/2017

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ADOPTE le projet relatif aux travaux d'accessibilité du cimetière de l'église et autorise le maire à signer toutes les pièces en découlant.

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR au taux maximum.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel.

AUTORISE le Maire à présenter le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat et à signer toutes les pièces à intervenir.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2018.

N° 2017/35

Le Maire présente aux membres de l'assemblée le projet de convention relative à l'enfouissement grande rue (tranche 2 côté Châlons en Champagne) des équipements de communications électroniques d'Orange.

**CONVENTION
RELATIVE A
L'ENFOUISSEMENT
DU RESEAU ORANGE
GRANDE RUE**

Sur quoi,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Pour : 17

Contre :

Abstention :

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tous les actes qui en découlent.

Reçu en préfecture le
26/12/2017

RÉCAPITULATIF DES DÉLIBÉRATIONS PRISES :

- 2017/30 : Création d'emplois d'agents recenseurs
- 2017/31 : Suppression de postes
- 2017/32 : Renouvellement des membres du bureau de l'AFI
- 2017/33 : Demande de modification de l'organisation du temps scolaire - rentrée 2018
- 2017/34 : Demande de subvention - DETR 2018 - travaux d'accessibilité du cimetière de l'église
- 2017/35 : Convention relative à l'enfouissement du réseau Orange, Grande rue

LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS :

MAILLET Hervé	REGNIER Sylvie	BREMONT Bruno	MONTEL MARQUIS Armelle	DOMMANGE François
DELB Michel	ANDRE Jeannine	LEBLANC André	BERTHON Claude	GEYER Françoise
<i>Absent</i>				
DEROCHE Jean-Noël	ROBIN- BAUDOIN Florence	MICHELIN Claude	VERDIER Isabelle	GUERSILLON Céline
		<i>Représenté</i>		
TAPIN Laurent	MARAT Carine	MAUARIN Jérémy		